

Décision 01-D-30 du 22 mai 2001

relative à la qualification AP-MIS délivrée aux entreprises assurant l'installation et la maintenance de systèmes de détection incendie

Posted on: 19 juin 2001 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

EFF-EFF France

Dispositif(s)

Injonction

Retrait de saisine (désistement) / classement

Saisine d'office

Entreprise(s) concernée(s)

APSAD (Assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages), CNPP (Centre national de prévention et de protection), FFSA (Fédération française des sociétés d'assurance)

Lire

le texte intégral de la décision

55.52 Ko